

Sommet de l'avenir 2024 - Présentation de l'avant-projet

29 janvier 2024 | Siège de l'ONU | [Regarder la session sur la Web TV de l'ONU](#)

Contenu de ce numéro

1. Présentation par les co-facilitateurs de l'avant-projet du "Pacte pour l'avenir".
2. Commentaires préliminaires des États membres sur la présentation de l'avant-projet du Pacte pour l'avenir

Liste complète des co-facilitateurs et des co-présidents

Le 10 octobre 2023, le président de l'Assemblée générale a nommé des cofacilitateurs et des présidents pour les processus intergouvernementaux suivants :

Sommet de l'avenir : Antje Leendertse, *représentante permanente de l'Allemagne*, et Neville Melvin Gertze, *représentant permanent de la République de Namibie*

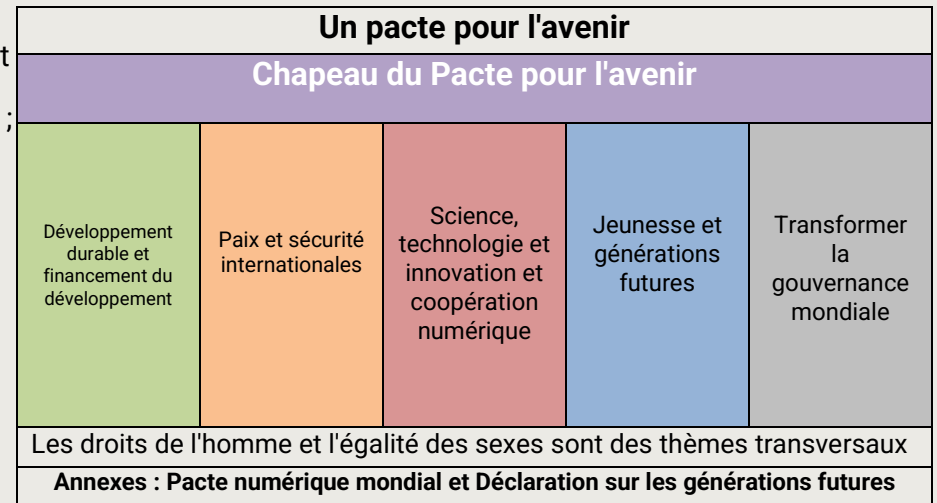
Pacte numérique mondial : Anna Karin Eneström, *représentante permanente de la Suède*, et Chola Milambo, *représentant permanent de la République de Zambie*

Déclaration sur les générations futures : Brian Christopher Manley Wallace, *représentant permanent de la Jamaïque*, et Yoka Brandt, *représentant permanent du Royaume des Pays-Bas*

Le 29 janvier 2024, les co-facilitateurs, l'Allemagne et la Namibie, ont lancé le long marathon des négociations sur le "Pacte pour l'avenir" avec la présentation de l'[avant-projet du Pacte](#). S'appuyant sur les contributions de 80 États membres et groupes de pays, ainsi que sur plus de 500 contributions d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, la cofacilitatrice, l'ambassadrice Antje Leendertse, a souligné l'intention de trouver un équilibre entre les questions et priorités divergentes incluses dans les propositions et de maintenir l'ambition tout en tenant compte de la faisabilité politique. Il a reconnu que la formulation de certaines questions était moins concise que d'autres, mais que le texte constituait une base solide sur laquelle s'appuyer au fur et à mesure de l'avancement des négociations. Evoquant les défis à venir, il a déclaré : "La question est de savoir comment parvenir à un résultat ambitieux, sachant que certaines questions sont très controversées.

Outre un *chapeau introductif*, le **Pacte pour l'avenir** s'articule autour de cinq domaines d'action, les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes étant des thèmes transversaux :

1. Développement durable et financement du développement
2. Paix et sécurité internationales ;
3. Science, technologie et innovation et coopération numérique ;
4. Les jeunes et les générations futures ;
5. Transformer la gouvernance mondiale.



Processus de l'avant-projet du Pacte pour l'avenir

1. Lettre des co-facilitateurs : [Processus préparatoire du Sommet](#) (19 OCT 2023)
2. Lettre du président de l'AG : [Co-facilitateurs et co-présidents](#) (10 OCT 2023)
3. [Décision sur la portée du sommet](#) (30 août 2023)
4. Lettre du Président de l'AG : [Co-facilitateurs du Sommet du Futur - Projet de décision](#) (30 AUG 2023)
5. [Sommet SDG 2023](#) (18-19 SEP 2023)
6. [Déclaration politique](#) du Forum de haut niveau sur le développement durable (15 SEP 2023)
7. [Forum sur le financement du développement](#) (Dialogue de haut niveau 2023 ; Forum prévu pour 2025)
8. Fiche d'information de l'ONU : [Sommet de l'avenir : qu'apporterait-il ?](#)
9. [Remarques du Secrétaire général](#) à l'occasion de la réunion ministérielle sur le Sommet du Futur (21 SEP 2023)
10. [Notre programme commun](#) (SEP 2021)
11. [12 engagements UN75](#) (21 SEP 2020)
12. [Rapport HLAB](#) : une avancée pour les personnes et la planète (18 avril 2023)
13. Autres [documents](#)

Éditions précédentes

Pour obtenir des informations clés détaillées sur le sommet du futur, ainsi que sur les différents processus intergouvernementaux qui ont abouti à l'avant-projet, veuillez-vous référer à la [fiche d'information n° 4 de la BPM](#).

1) Introduction des co-facilitateurs à l'avant-projet du "Pacte pour l'avenir".

Vous trouverez ci-dessous un résumé des points clés présentés dans chaque chapitre du pacte, suivi des réactions des États membres à l'avant-projet.

Chapeau

"Le Sommet de l'avenir doit apporter des solutions multilatérales pour des lendemains meilleurs.
- Antje Leendertse, *représentante permanente de l'Allemagne et co-facilitatrice du Sommet du Futur*

Les co-facilitateurs ont tenté de rédiger un "chapeau" (introduction) qui pourrait être lu comme un texte autonome d'une vision commune de l'avenir, centrée sur les personnes. Il devrait contenir un langage "moins onusien" et plus accessible pour toucher un public plus large. Les thèmes de l'exploitation de la coopération, de la confiance et de l'équité pour créer un système multilatéral revigoré avec l'ONU en son centre ont été au cœur de toutes les soumissions sur l'avant-projet, que le projet de Chapeau a cherché à mettre en évidence. L'ambassadeur Leendertse a également noté que de nombreux États membres ont proposé de développer des mécanismes pour examiner la mise en œuvre du pacte avant la fin de la 78e session de l'Assemblée générale, afin de s'assurer que les engagements pris dans le pacte sont respectés.

Chapitre 1 : Développement durable et financement du développement

La cofacilitatrice a souligné que ce chapitre s'appuyait sur la [Déclaration politique](#) sur les ODD adoptée lors du Sommet sur les ODD en septembre 2023, qui soulignait la nécessité d'accélérer la mise en œuvre intégrale de l'Agenda 2030. Les contributions des États membres ont appelé à des mesures pratiques pour assurer des progrès sur les ODD, ainsi qu'à l'augmentation du financement du développement, comme l'augmentation de l'aide publique au développement et la mise en œuvre de la stimulation des ODD proposée par le Secrétaire général. Plusieurs propositions à l'avant-projet ont souligné l'importance d'inclure les impacts du changement climatique comme un facteur central dans tous les efforts humanitaires et de développement futurs, étant donné sa nature croissante. En conséquence, ce chapitre contient des références au Fonds pour pertes et dommages et à une transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Il réaffirme également, sur la base des contributions des États membres, que tous les obstacles au développement durable doivent être levés, y compris le recours à des mesures coercitives unilatérales, un sujet de préoccupation dans de nombreux aspects du multilatéralisme.

Processus intergouvernementaux connexes

1. [Commission pour le développement social](#) 5 - 14 février 2024
2. Commission [statistique des Nations unies](#) 27 février - 1er mars 2024
3. [Commission de la condition de la femme \(CSW\)](#) 11 - 22 mars 2024
4. [Assemblée annuelle des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI](#) 19 - 21 avril 2024
5. [Forum des Nations unies sur le financement du développement](#)
(Prévu pour le 22 avril 2024 ; ouverture des inscriptions : 16 avril 2024)
6. Forum de la [société civile de Nairobi](#) 9 - 10 mai 2024
7. [Quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement \(PEID\)](#) 27 - 30 mai 2024
8. [Processus NGI sur la réforme du Conseil de sécurité](#)
(Propositions/langage attendus en juin 2024)
9. [Troisième conférence des Nations unies sur les pays en développement enclavés](#) 18 - 21 juin 2024

Chapitre 2 : Paix et sécurité internationales

En résumant l'approche du chapitre 2, le co-facilitateur a souligné que l'appel à utiliser pleinement les outils de paix et de sécurité des Nations unies était un thème commun à toutes les contributions des États membres à ce chapitre. Le renforcement du rôle des Nations unies dans les processus de médiation est apparu comme une question clé pour plusieurs États membres, mais la manière de rendre cette composante viable dans le cadre du pacte reste une question ouverte. S'attaquer aux causes profondes et aux moteurs de toutes les formes de violence a figuré en bonne place dans les propositions, tout comme les liens entre la paix, le développement et les droits de l'homme. Ce chapitre comprend également des références à la mise en œuvre des programmes "[Femmes, paix et sécurité](#)" et "[Jeunes, paix et sécurité](#)", dont de nombreux éléments reflètent le [nouvel agenda pour la paix](#) du Secrétaire général. En raison de l'ampleur des priorités couvertes par ce chapitre (médiation, prévention, consolidation de la paix, lutte contre le terrorisme, désarmement/non-prolifération), le co-facilitateur a souligné que ce chapitre pourrait être très long.

Chapitre 3 : Science, technologie et innovation (STI) et coopération numérique

Étant donné que le Pacte mondial pour le numérique (qui est proposé comme annexe au Pacte) abordera la plupart des questions pertinentes pour ce chapitre, la cofacilitatrice a brièvement présenté ce chapitre. Elle a souligné que ce chapitre reconnaît le potentiel des nouvelles technologies pour accélérer la réalisation des ODD, comme l'utilisation des STI pour traiter les questions liées à la santé, au changement climatique et à la sécurité alimentaire. Toutes les contributions concernant le Pacte mondial pour le numérique seront adressées aux co-facilitateurs du Pacte mondial pour le numérique, Anna Karin Eneström, *représentante permanente de la Suède*, et Chola Milambo, *représentant permanent de la République de Zambie*, en vue d'une négociation distincte.

Chapitre 4 : La jeunesse et les générations futures

Sur la base des contributions reçues sur l'avant-projet et les consultations précédentes, le co-facilitateur a souligné que ce chapitre avait été élargi pour inclure des éléments socio-économiques tels que le droit des jeunes et des générations futures au plein emploi et à l'éducation, qui sont fondamentaux pour le bien-être de ces deux groupes. Le chapitre aborde également les questions de santé mentale, sexuelle et reproductive, ainsi que le renforcement de la participation des jeunes aux processus décisionnels, tant au niveau international que national. Les contributions soulignent également que les besoins et les droits des enfants sont distincts de ceux des jeunes et des générations futures. Comme le chapitre précédent, ce chapitre est relativement court car les générations futures feront l'objet d'une annexe distincte, dirigée par Brian Christopher Manley Wallace, *représentant permanent de la Jamaïque*, et Yoka Brandt, *représentant permanent du Royaume des Pays-Bas*.

Dates à venir pour que la société civile et les groupes majeurs fassent part de leur contribution à l'avant-projet du Pacte pour l'avenir

Une consultation virtuelle aura lieu **le 21 février**, offrant aux ONG, aux groupes majeurs et aux autres parties prenantes (MGoS), la possibilité d'échanger leurs points de vue sur l'avant-projet. La date limite d'inscription est fixée au 19 février. Inscrivez-vous à l'adresse [suivante](https://forms.gle/hfHCLcfYK1Z1q4qm9) : <https://forms.gle/hfHCLcfYK1Z1q4qm9>

Les recommandations du GPF concernant l'avant-projet s'appliquent principalement au chapitre 5, Gouvernance mondiale. Lire la présentation à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sof-global-policy-forum-input-zero-draft-pact-for-future.pdf>

Voir toutes les autres contributions : <https://www.un.org/en/summit-of-the-future/pact-for-the-future-zero-draft>.

Chapitre 5 : Transformer la gouvernance mondiale






















Veiller à ce que le système multilatéral soit mieux équipé pour faire face aux problèmes et aux défis est apparu comme un thème central dans toutes les contributions. La co-facilitatrice a indiqué que cela incluait la réforme d'entités clés de l'ONU, telles que la Commission de consolidation de la paix, ainsi que la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des crises mondiales. Un autre élément clé très présent dans l'ensemble des propositions de l'avant-projet sont les mesures tangibles visant à réformer l'architecture financière internationale : des propositions telles que la redistribution des droits de tirage spéciaux au sein du FMI et la réforme des banques multilatérales de développement. Ce chapitre aborde également la mise en place d'un cadre d'indicateurs alternatifs pour mesurer le développement, qui *complètent* ou dépassent le PIB. D'autres propositions portent sur le renforcement des mécanismes existants, tels que la Commission de la condition de la femme et les instruments relatifs aux droits de l'homme.

Concluant ses remarques sur le chapitre 5, la co-facilitatrice a déclaré : "Enfin, nous avons entendu haut et fort que la réforme du Conseil de sécurité doit être une priorité pour le futur sommet. Elle a ajouté que la réforme du Conseil de sécurité sera au centre du processus de négociation intergouvernemental de juin mené par l'Autriche et le Koweït, et que les États membres devraient éviter de dupliquer des processus parallèles. Le texte présenté dans l'avant-projet comprend un langage initial indiquant l'*intention de réforme*, car ils espèrent recevoir une proposition ou un texte de consensus du processus NGI qui pourrait alors être utilisé comme base pour la poursuite des négociations du pacte.

Les prochains débats du Sommet du Futur, selon la [lettre des co-facilitateurs du 26/1/2024](#) :

ÉVÉNEMENT	DATE	LOCATION
Présentation de l'avant-projet	Lundi 29 janvier, de 10h00 à 11h30.	Conseil de tutelle (et UN Web TV)
Soumission de contributions écrites en première lecture	Jusqu'au lundi 12 février	e-deleGATE
Première lecture (commentaires généraux, suivis de commentaires chapitre par chapitre)	6 au 9 février (en fonction des besoins) (7 février, à partir de 11h30)	Chambre ECOSOC (6-7 février), CR-12 (8 fév), CR-1 (9 fév)
Deuxième lecture (paragraphe par paragraphe)	Du 21 février (uniquement l'après-midi) au 23 février	Salle ECOSOC
	Du lundi 26 au mercredi 28 février	Chambre du Conseil de tutelle
	Du lundi 4 au mercredi 6 mars	CR-1

2. Observations préliminaires des États membres sur l'avant-projet du Pacte pour l'avenir

Liste des États membres ayant fait des déclarations						
 Singapour au nom du groupe des petits États composé de 55 États membres	 Le Pakistan au nom de l'Algérie, de la Bolivie, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Iran, de l'Irak, Libye, Nicaragua, Nigeria, Russie, Sri Lanka, Syrie, Venezuela, Zimbabwe.	 Indonésie Au nom de l'ANASE	 Afrique du Sud	 Cuba	 Égypte	 Guatemala
 Uruguay	 Suisse	 Türkiye	 Cameroun	 Sri Lanka	 Maroc	 Colombie
 Mexique	 Brésil	 Angola	 Royaume-Uni	 Japon	 Ukraine	 Le Saint-Siège



Singapour
au nom des
petits États

"À l'heure où les Nations unies et le **système multilatéral** sont confrontés à de nombreux défis, le Pacte pour l'avenir doit donner à nos peuples l'espoir que la coopération multilatérale peut faire la différence. Notre travail collectif dans ce processus est profondément lié à l'avenir du multilatéralisme lui-même. C'est pourquoi, en septembre, l'échec n'est pas une option....

Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter une approche "tout ou rien". Comme dans tout processus, nous devons trouver un équilibre acceptable pour toutes les délégations. Il s'agira d'un exercice de renforcement de la confiance, de convergence et de recherche de solutions.



Cuba

"L'**ordre international** actuel est injuste et ne représente pas fidèlement la réalité d'aujourd'hui. Les exemples les plus clairs sont les institutions financières internationales, qui fonctionnent selon la structure de pouvoir d'il y a 40 ans. C'est également le cas du Conseil de sécurité des Nations unies et de la nécessité de le réformer en profondeur. Les réformes proposées dans le Pacte pour l'avenir doivent essentiellement viser un nouvel ordre économique international plus équitable. À défaut, plusieurs pays en développement seront précipités dans le gouffre, ce qui déclenchera de nouvelles crises. Tout comme l'ONU a défendu la décolonisation il y a des décennies, en comprenant qu'il s'agissait d'un impératif moral d'enterrer un système injuste, l'ONU doit aujourd'hui défendre une réforme majeure de l'architecture financière internationale. À notre avis, si le Pacte pour l'avenir n'y parvient pas, le sommet échouera dans son ensemble....

Le fait est qu'en réduisant le **caractère intergouvernemental des Nations unies**, la voix des pays en développement dans le système multilatéral sera encore plus réduite. Où sont les grandes entreprises du secteur privé, les grands groupes de réflexion, les grandes ONG ? ...en grande majorité dans le Nord global. Par conséquent, il n'est pas intéressant pour nous

d'envisager dans ce document une quelconque idée connexe qui ne ferait que nous placer dans une situation des plus désavantageuses. Nous comprenons que le Secrétaire général aspire à plus d'équilibre et d'équité dans le monde. Ne faisons donc rien qui puisse nuire à ce noble objectif.



Pakistan,
au nom de
l'Algérie, de la
Bolivie, de la
Chine, de
Cuba, de
l'Égypte, de
l'Érythrée, de
l'Irak, de l'Irak.
Libye,
Nicaragua,
Nigeria,
Russie, Sri
Lanka, Syrie,
Venezuela et
Zimbabwe.

"Certains éléments, tels que les droits de l'homme et le multilatéralisme ou le système multilatéral, semblent être au cœur même du document et apparaissent dans presque toutes les sections, tandis que d'autres éléments, dont l'importance pour le Sud a été réitérée par notre groupe et de nombreux autres pays comme une priorité vitale, tels que l'éradication de la pauvreté et la lutte contre la faim, par exemple, semblent n'avoir été ajoutés qu'après coup. Le rôle de la famille et l'importance du dialogue intergouvernemental ne sont pas du tout mentionnés. En outre, le texte gagnerait à rendre opérationnels certains aspects importants, comme la nécessité de **réformer l'architecture financière internationale**, qui, bien que souvent énoncée comme un principe, n'est malheureusement énoncée que comme un objectif, dépourvu de propositions concrètes sur la manière d'avancer.....

Bien que nous comprenions parfaitement que ce projet représente une tentative sincère de parvenir à un accord global sur un document qui nécessite un consensus pour être adopté, une lecture préliminaire de l'avant-projet indique que nombre de nos positions ont été négligées, édulcorées ou présentées de manière superficielle. Etant donné que plusieurs de nos propositions n'ont pas été mises en évidence dans l'avant-projet, nous soumettrons donc des amendements détaillés à ce dernier".



**Union
européenne**

"Le Sommet du Futur est conçu comme un processus inclusif, et nous devons veiller à ce qu'il le soit réellement du début à la fin. L'Union européenne se félicite de tout le travail accompli par les cofacilitateurs et le Secrétariat pour accueillir les consultations multipartites. Nous devons bien sûr impliquer la société civile, le secteur privé, les banques multilatérales de développement, le monde universitaire et toutes les **autres** parties prenantes engagées dans le Sommet de l'avenir. Je voudrais réaffirmer la conviction de l'UE : nous devons mettre de côté les divisions et internaliser un agenda constructif commun. Le processus lui-même est une occasion unique d'instaurer la confiance.



**Afrique du
Sud**

"Bien que nous aurions souhaité une action plus audacieuse dans certains domaines, nous apprécions le difficile exercice d'équilibre qu'ils ont dû réaliser pour concilier l'ambition et la faisabilité politique, et dans leur rapport, ils nous ont donné plus d'informations à ce sujet, ils l'ont expliqué plus en détail. En particulier, nous félicitons les co-facilitateurs de ne pas avoir reculé devant ce que certains d'entre nous considéraient comme des questions litigieuses. Nous devons les aborder de front pour réaliser de réels progrès et nous appelons toutes les délégations à s'engager de manière constructive et de bonne foi à l'avenir, même pour aborder les questions les plus difficiles. Le paragraphe 6 de l'avant-projet maintient l'esprit nécessaire. Il dit : "Aujourd'hui, nous nous engageons à prendre un nouveau départ dans la coopération internationale, avec une nouvelle approche". Nous pensons donc que nous devons convoquer cette nouvelle approche, plus collaborative, confiante et ouverte d'esprit au cours de ce processus, afin que le Sommet du Futur puisse vraiment être l'impulsion que le monde exige de nous pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et qu'il puisse bénéficier de l'engagement total de l'Afrique du Sud."



"Nous reconnaissons que le projet de texte correspond à celui de la déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale, qui n'est pas nécessairement juridiquement contraignante. Il ressemble davantage à une lettre d'intention qu'à une forme de contrat, c'est pourquoi nous souhaitons des éléments plus opérationnels, une formulation plus contraignante ici ou là. Nous réitérons nos commentaires sur la nécessité de veiller à ce que le pilier développement du Pacte ait un statut élevé à la lumière des **défis auxquels le monde est confronté en matière de** développement....

Le pacte doit s'attaquer aux injustices et aux conditions inéquitables qui laissent les pays en développement terriblement à la traîne. L'éradication de la pauvreté, comme nous l'avons dit à maintes reprises, est la mère de toutes les horreurs, et tous les autres pays en développement l'ont déjà dit clairement. Nous ferons pression pour obtenir des repères plus solides afin de garantir que nous puissions libérer les générations actuelles et futures de nos sociétés de l'horreur de la pauvreté, de la faim, etc.



"Je voudrais moi-même, à ce stade de nos discussions, faire deux observations essentielles. Il s'agit d'une sorte d'alerte précoce. Nous avons décidé de nous engager dans l'élaboration d'un Pacte pour l'avenir avec quelques faiblesses. Sommes-nous vraiment prêts ? Premièrement, nous sommes très divisés sur la plupart des sujets. Deuxièmement, lorsque nous négocions, nous avons tendance à attendre des **solutions minimales**, mais nous ne pouvons pas rédiger un Pacte pour l'avenir avec cette mentalité. Si nous ne changeons pas d'état d'esprit, nous allons produire un autre document très basique. Sommes-nous vraiment impliqués dans la rédaction d'un pacte de bonnes intentions ou d'un pacte d'actions ? Ce que je lis dans ce que vous nous avez donné semble être un pacte de bonnes intentions".



"Premièrement, sur la réforme indispensable du Conseil de sécurité. Nous sommes très déçus que, sur cette question clé, l'avant-projet se limite essentiellement à un espace réservé. Toute discussion sérieuse sur la transformation de la gouvernance mondiale doit nécessairement inclure la réforme du **Conseil de sécurité** en tant qu'élément essentiel. Nous comprenons la nécessité d'éviter les doubles emplois, mais cette question importante doit être traitée immédiatement si nous voulons avoir un Pacte pour l'avenir qui ait du sens. Deuxièmement, nous pensons qu'il existe un déséquilibre fondamental dans la manière dont les questions de développement durable sont abordées dans l'avant-projet. En particulier, nous sommes préoccupés par le peu de références à la pauvreté, à la faim et à l'inégalité dans l'avant-projet. La pauvreté, la faim et l'inégalité constituent un triple fléau mondial qui affecte gravement notre capacité à réaliser le développement durable et, en effet, sont très souvent parmi les causes profondes de nombreux défis et crises mondiaux existants".



"Le Sommet du Futur sera un moment qui dépassera les limites de ces salles de réunion avec un monde en plein bouleversement. Il est urgent de prendre des mesures décisives. Notre ambition doit être d'envoyer un signal fort montrant que le multilatéralisme fonctionne et qu'il donne des résultats. Un véritable pacte pour l'avenir qui tienne également compte de la **contribution de la société civile et des autres parties prenantes**. Et nous devons faire passer ce

message dans un langage clair, compréhensible et qui s'adresse à tout le monde, et pas seulement aux diplomates qui ont suivi une formation de plusieurs années et qui utilisent le jargon".



Maroc

"Pour la **paix et la sécurité**, paragraphe 13, le projet reconnaît de manière adéquate la nature évolutive des défis mondiaux en matière de sécurité. Nous suggérons de mettre davantage l'accent sur la **diplomatie préventive** et les efforts de **consolidation de la paix** dans le cadre des stratégies visant à relever ces défis...".
[En ce qui concerne les mécanismes de suivi, paragraphe 18, le projet mentionne un examen de la mise en œuvre des engagements. Un cadre de suivi et d'évaluation plus solide et continu serait bénéfique pour garantir la **responsabilité** et la **mise en œuvre effective** du Pacte".



Colombie

"Nous appelons à l'**inclusion**. Nous devons rendre plus explicite le fait que les besoins et les visions de divers groupes vulnérables, y compris les peuples indigènes, les personnes d'origine africaine et les personnes handicapées, doivent être incorporés. Nous percevons ici qu'un problème, qui n'est pas suffisamment souligné dans l'avant-projet, est l'**inégalité qui sous-tend tout ce qui précède**".



Mexique

"Le Pacte pour l'avenir doit être plus audacieux, plus bref et mettre en évidence de manière beaucoup plus efficace le sentiment d'urgence qui prévaut actuellement au sein de l'humanité. Il doit présenter un récit **inclusif**, inspirant, porteur d'espoir et attrayant pour chacun des 7,8 milliards d'habitants de la planète. Elle doit créer chez eux un sentiment d'appartenance et de confiance dans les Nations unies alors que nous faisons face aux défis qui menacent la survie même de l'espèce humaine....

En ce qui concerne la section sur la **réforme de l'architecture financière internationale**, le paragraphe 141 suggère que nous entreprenions un examen de l'architecture de la dette souveraine, en vue de formuler des recommandations concrètes de réforme lors de la quatrième conférence internationale sur le financement du développement en 2025. La réforme de l'architecture financière internationale doit éviter un processus dans lequel le financement du développement est indûment lié aux questions de réforme de la gouvernance. ...nous devons inclure un récit plus cohérent, consistant et inspirant.... Nous devons également être beaucoup plus ambitieux. Nous devons présenter des propositions concrètes assorties de calendriers spécifiques, afin de garantir une transformation adéquate dans tous les chapitres du pacte.



Uruguay

"Nous trouvons approprié que le texte identifie des questions de plus en plus pressantes auxquelles les jeunes sont confrontés, telles que la création d'emplois, la nécessité d'investir dans l'éducation, le besoin de **systèmes de sécurité sociale** solides et la nécessité d'éradiquer les barrières telles que les formes multisectorielles de discrimination. Nous soutenons l'**inclusion de l'initiative PIB** plus loin dans le texte. Cela est conforme aux discussions qui ont eu lieu ces derniers mois lors du sommet sur les ODD. Nous proposons de renforcer la formulation dans ce domaine".